Introduction

The foundation of any collections care programme is a photographic and written record, which illustrates and describes the physical condition of each piece. This record, referred to as the condition report, becomes essential when evaluating any future deterioration or damage.

Although a painting may remain stable for many years, it is not unusual for deterioration to accelerate suddenly. Regular monitoring of the collection to determine changes in the condition of works can help to minimize the effects of deterioration. For example, should a work in vertical display or storage exhibit an unstable paint surface (curling or lifting paint) it can be placed immediately in a horizontal position, thus avoiding paint loss.

A record of a painting's physical condition is also necessary prior to, during and after travel to determine whether it is maintaining a stable condition, as well as to identify any new damage caused by handling.

Examination Techniques

The first step in examining a painting is to determine whether there is loose, curling or flaking paint. Should there be evidence of paint that is poorly adhered to the surface (e.g., lifting or peeling paint), it is most important to place the painting face-up in a horizontal position for the examination. If paint and ground layers have been found to be stable, the painting can then be unframed. (It is not usually necessary to unframe the work for inspection reports or cumulative condition reports for travelling exhibitions.)

Place paintings on a clean, uncluttered work table while unframing or examining them. To protect delicate surfaces from abrasion during examination of both the front and back of works, cover the work table with a cushioning material (such as thick felt), topped with a layer of clear polyester film (Mylar), or other smooth plastic.

If paintings or frames are placed upside-down directly on fibrous material such as felt or cloth, raised areas of paint or plaster may catch in the fibres and be pulled off the painting (or frame) when it is turned or moved. An alternative to a padded work surface are padded blocks of wood (CCI Note no. 10/2, Making Padded Blocks) supporting the corners of the frame or the painting.

A hand-magnifying lens, or head-mounted magnifier (e.g., Optivisor) is useful for close examination of a painting's surface.

Examination Tools

The tools required for thorough examination of a painting and for writing of a condition report are as follows:

- an inexpensive photographic floodlight with a 100 watt light bulb
- four padded blocks
- a cloth measuring tape with markings in metric units and divisions to one millimetre
- a hand magnifier or head-mounted magnifier (e.g., Optivisor)
- clean white cotton gloves to handle gilded frames and unframed paintings whose raw or stained canvas is exposed; close-fitting plastic or rubber gloves for frames with fragile surfaces on which cotton gloves might catch or where a sure grip is required and cotton gloves may slip (e.g., large heavy paintings and frames). All other paintings should be handled with clean, dry, bare hands
- pliers and screwdrivers (for unframing), as required.

Lighting Techniques for Examination

Different aspects of a painting's condition will be revealed with the use of incident, raking and transmitted light.

One or more portable photographic floodlights fitted with normal 100 watt light bulbs can be used for all three techniques. The 100 watt light bulbs will generally provide adequate illumination and are preferable to stronger lights, which may result in appreciable heating of the painting. Even with domestic 100 watt bulbs, care must be taken to avoid overheating the surface being examined. Because radiant heat will not necessarily heat the air between the lamp and the painting, the surface of the area being illuminated should periodically be felt gently for signs of heat build-up. If the surface becomes warm to the touch, the lamp is too close to the painting.

Alternatively, where available, a fluorescent desk lamp or a dichroic flood lamp could be used, eliminating the concern for overheating.

Incident light results from the placement of a light source at a 45° angle to the surface of a painting.

This lighting is used to assess the general condition of a painting, particularly the presence of surface dirt, discoloured varnish, and cracked or lifting paint.

Raking light is achieved by placing a light source to one side of the painting, at a low angle to the surface so that the light glances across the painting.

Examination under raking light reveals surface distortions such as undulations in the canvas, or raised paint. The angle of the light can be adjusted to ensure optimum exposure of irregularities. Normally, the painting is placed in a vertical position for this procedure. However, if there are signs of loose paint, the examination may be effectively carried out with the painting placed horizontally.

Transmitted light results from placing the light source behind the painting.

With this technique, light is transmitted through cracks, tears, paint losses or thinly painted areas, thus enhancing their visibility.

Examination under transmitted light should be carried out in a darkened room with a single light source placed directly behind the painting. Place a photographic floodlight fitted with a 100 watt bulb no closer than 70 cm to the back of the painting. Hold the painting or support it on an easel in a vertical position. With this technique, it is especially important to avoid overheating the painting's surface by continuously checking the back and front of the painting.

Specialized Light Sources

With the appropriate equipment, information not readily visible under normal light (such as the presence of overpaint or underdrawing) can be detected by using ultraviolet or infrared radiation. These specialized examination techniques are usually performed by conservators looking for detailed information on a painting's structure or previous restoration treatments.

Examination Records

There are three types of examination records: the Condition Report, the Inspection Report, and the Cumulative Condition Report.

Condition Report

A record of condition should exist for every painting in any collection. New acquisitions should be systematically examined and condition-reported as they are acquired. Where there is a backlog of works collected before condition reporting was part of the acquisition procedure, this can be tackled by examining first the works put at highest risk (those required for exhibition or requested for loan) and then going

methodically through the paintings in storage that are seldom needed for display.

Once this initial record has been completed, future examinations (Inspection Reports) need record only changes in condition, and can be carried out in regular, brief examinations in situ (e.g., while a painting is hanging on display).

Photographic Documentation

A photographic record of the condition of a painting, both front and back, is as important as a written record. A high-quality image of the work taken when it is acquired can be used for comparison with the painting at a later date to determine whether damage has occurred and/or progressed since the work entered the institution's care. This is particularly important for contemporary paintings, where elements of the artist's technique, such as the deliberate exposure of raw canvas, can later be mistaken as evidence of damage.

To be most effective, 4" x 5", or larger, negatives should be used with a fine-grain, black-and-white, continuous-tone, low-speed film. The image on the more popular 35 mm negatives cannot be significantly enlarged; thus specific details and information such as the length or aperture of cracks will not be evident. Large-format cameras can be purchased second-hand (CCI Note no. 16/6, Processing Contemporary Black-and-White Photographic Films and Papers).

Condition Report Format

Condition reports can be written in prose, in point form or on preprinted forms. Whereas the prose format does not pose restrictions on vocabulary or length, it does not offer specific prompts to ensure that the examination is complete. Although a well designed preprinted form will ensure that every aspect of the structure of a painting is considered and is easy for anyone to read, it may be restrictive where unusual or extensive damages occur. Whichever format is selected, the method and order in which information is recorded should be consistent.

The condition report should contain detailed information about both the construction and the condition of a painting. Because paintings can be very complex, it is customary to concentrate on one element of the structure at a time. Consequently, the condition report should be broken down into sections recorded in the following order:

(1) Identification of the work
(2) Auxiliary support (where present)
(3) Support
(4) Ground layer
(5) Paint layer
(6) Surface coating
(7) Frame.

CCI Note no. 10/6, Checklist for Examination and Condition Reporting of Paintings provides a guideline to the type of information required for each section. CCI Note no. 10/11, Glossary of Terms for Condition Reporting of Paintings aids in identifying and describing damages.

Use of a systematic approach ensures that each condition report is consistent in thoroughness and detail.

Describing Damages

Nature: Describe the damage using the Glossary as a guide (e.g., tear, puncture, etc.). Where no word in the glossary describes exactly what is seen, report the damage as clearly and accurately as possible, in the examiner's own words. Unless the cause of the damage is known beyond a doubt, definite statements should be modified by words such as appears, seems, may, followed by a question mark. (e.g., sticky brown liquid residue appears to be Coca-cola?).

Extent: Describe the extent of the damage in brackets immediately following the description of the nature of the damage:

tear (3.5 cm long)

Give measurements for the length of tears and the diameter of holes and paint losses. Where damages are too small (below 1 mm x 1 mm) or too numerous and/or widespread, a verbal description can be used:

tiny paint losses (scattered overall)

Location: Give the precise location of damage using co-ordinates measured from the top (T.), bottom (B.) and left (L.) or right (R.) sides of the painting, whichever is closest.

These figures always follow the description of the nature and extent of the damage and are given in centimetres to the nearest millimetre. Vertical (T. or B.) measurements always appear first (figure 1):

tear (3.5 cm long) T. 4.5 x 2.3 L.

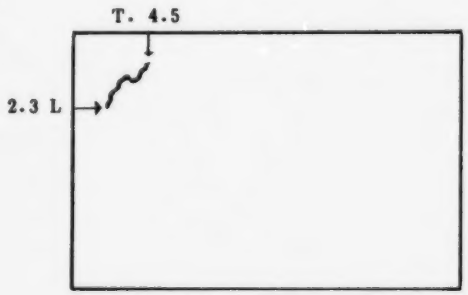

Figure 1

As an aid to examination, the surface of the painting can be squared off in an imaginary grid: four sections for smaller paintings, (i.e., under three feet) and nine sections for larger paintings. For very small paintings, the grid system is usually not necessary.

When using the grid system, report the damages according to sections. For example, with the painting divided into four, each section is called a quadrant:

upper left quadrant

paint loss-ground exposed (2 x 2.2 cm) T. 3.2 x 8.0 L.

puncture (1 x 1.2 cm) T. 4.7 x 16.2 L.

lower left quadrant

tear (18.0 cm long) B. 5.2 x 21.6 L.

On a nine-part grid, sections are described as Top left, Centre left, Bottom left, Bottom centre, Centre, Top centre, Top right, etc.

The location of damages can also be described in relation to the image (e.g., proper left ear of subject, foot of large tree) if the damages and image lend themselves to a clear description.

Diagrams or photographs with clear plastic overlays to indicate damages can be very useful in combination with the written record.

Sight edge:

Where the painting is still in its frame, measurements are taken from the inside edges of the frame, called the sight edge. This fact should be clearly indicated in the condition report.

Figure 2
Inspection Record

Acc. No. _____ Subject _____ Attribution _____

Height ____ cms ____ inches Technique _____

Width ____ ____

Thickness ____ ____

Date	by	Inspection Notes	Date	by	Treatment Summary

Inspection Report

Inspection reports should be carried out at regular intervals (i.e., every six months to one year, depending on the resources of the museum). Their purpose is to detect changes in the condition of a painting. Minor changes are recorded for future reference, while major changes alert staff to the need for conservation treatment. Inspection reports can be recorded on index cards, and should indicate the examiner, the date, and brief observations on changes in condition (figure 2).

Cumulative Report

For travelling exhibitions, changes in the condition of a painting are recorded in a Cumulative Report, which is completed by each institution when a work arrives, and again before its re-packing for travel. The cumulative report usually consists of an initial condition report for each painting, completed by the lender, with space for additional "incoming" and "outgoing" reports by each institution exhibiting the painting.

So that these examination records can be easily interpreted by everyone, it is important to establish a standard, systematic method of examination and reporting.

Copies are also available in French
Texte également publié en version française

© National Museums of Canada, 1987
Cat. No. NM95-57/10-7 1987E
ISSN 0714-6221

August 1987

National Museums of Canada
Musées nationaux du Canada

Communications Canada

Institut canadien de conservation

Canadian Conservation Institute

Notes de l'ICC 10/7

Rapport sur l'état des tableaux

Introduction

Tout programme ayant pour objet le soin des collections doit s'appuyer sur un dossier écrit et photographique décrivant l'état de chaque objet. Ce dossier, intitulé *Rapport sur l'état d'un tableau*, est indispensable lorsqu'on doit évaluer par la suite des détériorations ou des dommages quelconques.

Un tableau peut être stable pendant plusieurs années, mais il n'est pas rare qu'il commence tout à coup à se détériorer. On peut atténuer les effets de la détérioration en surveillant à intervalles réguliers l'état des oeuvres d'une collection. Par exemple, si la couche picturale d'un tableau mis en réserve ou exposé en position verticale présente des signes d'instabilité (p. ex., s'il y a des soulèvements), on doit immédiatement mettre ce tableau à plat, ce qui permet d'éviter les lacunes.

Il est également nécessaire avant, pendant et après le transport d'un tableau, de dresser un rapport sur son état, afin de déterminer si l'oeuvre n'a subi aucun changement et de repérer tous les dommages qui auraient pu être provoqués par les manipulations.

Techniques d'examen

Lorsqu'on examine un tableau, il importe d'abord de vérifier si la peinture a une bonne adhérence ou si, au contraire, elle se soulève ou s'écaille. Dans le cas d'un manque d'adhérence (p. ex., soulèvements ou écaillage), il est essentiel de placer le tableau en position horizontale pour l'examiner, et de s'assurer que le côté face est tourné vers le haut. Si l'on constate que la couche picturale et la préparation adhèrent bien, on peut alors désencadrer le tableau. (Habituellement, il n'est pas indispensable de retirer un tableau de son cadre pour rédiger les rapports d'examens périodiques ou le rapport cumulatif durant les expositions itinérantes.)

Pendant que l'on désencadre ou examine le tableau, celui-ci doit reposer sur une table de travail propre et non encombrée. Pour éviter l'abrasion des surfaces délicates d'un tableau dont on examine le côté face et le revers, on placera sur la table une matelassure de protection (p. ex., du feutre épais) recouverte d'une pellicule de polyester transparente (Mylar) ou de tout autre plastique souple.

Si un tableau ou un cadre est placé à l'envers directement sur un tissu fibreux (p. ex., du feutre ou de la toile), les parties de la peinture ou du gesso qui sont en relief pourraient se prendre dans les fibres et être arrachées lorsqu'on retourne ou bouge le tableau ou le cadre. A défaut d'une table recouverte d'une matelassure, on peut utiliser des blocs de bois matelassés (ICC, Notes 10/2, *Fabrication de blocs matelassés*) qui serviront d'appui aux coins du cadre ou du tableau.

1030 Innes
Ottawa, Canada
K1A 0C8
(613) 998-3721

Canada

Pour procéder à un examen minutieux de la surface d'un tableau, il convient de se munir d'une loupe ou d'une lunette grossissante (p. ex., Optivisor).

Matériel pour examen

Le matériel requis pour l'examen détaillé d'un tableau et pour la rédaction du rapport sur sont état se compose des articles suivants :

- une lampe photographique à faisceau large, de prix modique, équipée d'une ampoule de 100 watts
- quatre blocs matelassés
- un ruban à mesurer en toile, dont les graduations sont indiquées en millimètres
- une loupe à manche ou une lunette grossissante (p. ex., Optivisor)
- des gants propres de coton blanc pour la manipulation de cadres dorés ou de tableaux désencadrés dont la toile dépourvue de préparation ou colorée est à nu; des gants de plastique ou de caoutchouc adhérant bien à la main, pour la manipulation de cadres à la surface fragile qui risquent d'être endommagés par les fibres des gants de coton. On se servira également de gants de plastique ou de caoutchouc pour manipuler les cadres ou les tableaux lourds et de grand format qui nécessitent une prise ferme, ce que les gants de coton ne peuvent assurer. S'il s'agit de tableaux autres que ceux que nous venons de décrire, il importe d'avoir les mains nues, propres et sèches.
- pinces et tournevis (pour l'enlèvement des cadres), selon les besoins.

Techniques d'éclairage pour l'examen des tableaux

Différents aspects de l'état d'un tableau peuvent être révélés au moyen de méthodes d'éclairage diverses (lumière incidente, rasante ou transmise).

Pour chacune de ces trois techniques d'éclairage, on peut utiliser une ou plusieurs lampes portatives à faisceau large, munies d'ampoules de 100 watts. En général, des ampoules de cette puissance fournissent un éclairement adéquat et sont préférables à des lumières plus fortes, qui risquent de chauffer considérablement le tableau. Même si l'on a recours à des ampoules ordinaires de 100 watts, il faut veiller à ne pas surchauffer la surface que l'on est en train d'examiner. Comme les radiations ne réchauffent pas forcément l'air qui sépare la lampe du tableau, il serait bon, de temps en temps, de toucher délicatement la surface éclairée afin de s'assurer que la température de celle-ci n'a pas augmenté. Si l'on sent, au toucher, que la surface devient légèrement chaude, c'est que la lampe est trop près du tableau.

D'autre part, si l'on dispose d'une lampe de bureau à tube fluorescent ou d'une lampe dichroïque à faisceau large, il est recommandé de s'en servir; les risques de réchauffement excessif seront ainsi éliminés.

Lumière incidente. On l'obtient en plaçant la source lumineuse à un angle de 45° par rapport à la surface du tableau.

Ce type d'éclairage permet de déterminer l'état général d'une oeuvre et, en particulier, de déterminer si la surface du tableau est encrassée, si le vernis a foncé et si la couche picturale présente des craquelures ou des soulèvements.

Lumière rasante. On l'obtient en plaçant la source lumineuse sur le côté du tableau, à un angle très aigu par rapport au plan de la surface, de manière que celle-ci soit couverte d'un bord à l'autre par le faisceau lumineux.

Un examen en lumière rasante permet de déceler les déformations de la surface, comme les ondulations de la toile ou les soulèvements de peinture. On peut ajuster l'angle d'éclairement de façon à faire ressortir le plus possible les irrégularités. En principe, pour ce genre d'examen, le tableau est placé en position verticale. Toutefois, si l'on constate que par endroits la peinture n'adhère pas bien, on peut effectuer un examen adéquat en plaçant le tableau horizontalement.

Lumière transmise. On l'obtient en plaçant la source lumineuse derrière le tableau.

Cette méthode permet de faire passer la lumière à travers les craquelures, les déchirures, les lacunes et les endroits où la couche picturale est mince. Tous les défauts apparaissent alors très nettement.

L'examen à la lumière transmise doit être effectué dans une pièce obscure, au moyen d'une seule source lumineuse placée directement derrière le tableau. Le projecteur, muni d'une ampoule de 100 watts, ne doit pas être à moins de 70 cm du tableau. On maintiendra celui-ci verticalement, soit à la main, soit à l'aide d'un chevalet. Lorsqu'on a recours à cette méthode, il est extrêmement important d'éviter le réchauffement excessif de la toile. On devra donc toucher continuellement les deux côtés du tableau.

Techniques d'éclairage spéciales

Certains détails d'un tableau (comme les surpeints ou les dessins sous-jacents) sont invisibles sous un éclairage normal, mais ils peuvent être révélés au moyen de rayons ultraviolets ou infrarouges. Ce sont généralement les restaurateurs qui ont recours à ces techniques d'éclairage lorsqu'ils ont besoin de renseignements détaillés sur la structure d'un tableau ou sur ses restaurations antérieures.

Dossiers d'examen

Il existe trois sortes de dossiers d'examen : le rapport sur l'état d'un tableau, le rapport d'examens périodiques et le rapport cumulatif.

Rapport sur l'état d'un tableau

On doit dresser un dossier sur l'état de chacun des tableaux d'une collection quelle qu'elle soit. Les oeuvres nouvellement acquises doivent, dès leur arrivée au musée, faire systématiquement l'objet d'un examen et d'un rapport sur leur état. Si des oeuvres se sont accumulées sans qu'on ait eu le temps de les examiner, il convient d'inspecter en premier lieu les tableaux les plus exposés à des dangers (ceux qui sont destinés aux expositions ou qui font l'objet d'une demande de prêt), et d'examiner ensuite, d'une manière méthodique, les peintures mises en réserve et rarement demandées pour les expositions.

Une fois ce dossier préliminaire établi, on pourra, lorsqu'on procédera à des examens ultérieurs (rapport d'examens périodiques), se limiter à quelques observations sur les altérations subies par les oeuvres; les examens pourront être effectués périodiquement et rapidement sur place (p. ex., lorsqu'un tableau est dans la salle d'exposition même).

Dossier photographique

Un dossier photographique montrant l'état d'un tableau (revers et côté face) est tout aussi nécessaire qu'un dossier écrit. Une photo d'excellente qualité, prise au moment de l'acquisition de l'oeuvre, peut servir par la suite de point de comparaison pour déterminer si des détériorations se sont produites ou aggravées depuis le moment où le tableau a été confié à un certain établissement. Ce dossier est particulièrement important dans le cas d'oeuvres contemporaines, où des choix délibérés de l'artiste (p. ex., la décision de laisser la toile à nu à certains endroits) risquent d'être pris à tort pour des signes de détérioration.

Pour un maximum d'efficacité, il est préférable d'utiliser des négatifs noir et blanc de 4" x 5" ou plus grands, à grain fin, de faible sensibilité et à tonalité constante. Les photos prises au moyen de négatifs de format plus courant (35 mm) ne peuvent être agrandies de façon appréciable; par conséquent, certains détails précis ou des indications ayant trait, par exemple, à la longueur des craquelures, ne seront pas très visibles. On peut acheter d'occasion des appareils photographiques grand format. (ICC, Notes 16/6, *Le traitement des pellicules et papiers photographiques noir et blanc modernes*).

Présentation du rapport sur l'état d'un tableau

Le rapport sur l'état d'un tableau peut être rédigé en prose courante; il peut être également présenté sous forme d'exposé schématique ou sur un formulaire imprimé. La présentation en prose n'impose aucune limite quant au vocabulaire ou à la longueur du rapport, mais elle ne permet pas de s'assurer que l'on a passé tous les points en revue. Par ailleurs, un formulaire imprimé bien conçu permet de traiter tous les aspects de la structure d'un tableau et peut être compris de tous, mais il se prête difficilement à la description des détériorations inhabituelles et importantes. Quelle que soit la présentation choisie, il importe de toujours suivre le même ordre et la même méthode.

Le rapport doit comporter des renseignements détaillés, tant sur la structure que sur l'état des tableaux. Comme la structure de ceux-ci peut être très complexe, il faut se concentrer sur un seul élément à la fois. Le rapport sur l'état d'un tableau comportera donc des sections présentées dans l'ordre suivant :

(1) Identification de l'oeuvre
(2) Châssis (s'il y a lieu)
(3) Support
(4) Préparation
(5) Couche picturale
(6) Couche protectrice
(7) Cadre

La publication de l'ICC, intitulée *Aide-mémoire pour l'examen et le rapport sur l'état des tableaux* (Notes de l'ICC 10/6), fournit des lignes directrices concernant le type d'informations requises à chacune des rubriques énumérées ci-dessus. On trouvera également dans le *Glossaire pour l'élaboration du rapport sur l'état des tableaux* (Notes de l'ICC 10/11) des indications utiles pour reconnaître et décrire les détériorations.

En adoptant une approche systématique, on pourra établir des rapports sur l'état des tableaux qui seront complets et détaillés de façon homogène.

Description des détériorations

Nature :

Décrire les détériorations en utilisant le glossaire pour guide (ex. : déchirure, trou, etc.). Lorsqu'il n'y a pas d'expression dans le glossaire pour décrire avec précision ce qu'il a remarqué, l'examinateur doit s'efforcer de peindre la situation dans ses propres termes, le plus clairement et le plus exactement possible. A moins que l'on n'ait aucun doute sur la cause des détériorations, le diagnostic devrait être nuancé par des expressions comme *il apparaît, il semble, il se pourrait*, suivies d'un point d'interrogation. (p. ex., tache de liquide brun et poisseux qui pourrait être du Coca-Cola?)

Dimensions :

Noter, entre parenthèses, les dimensions des détériorations, immédiatement après avoir décrit celles-ci :

déchirure (3,5 cm de long)

Indiquer la longueur des déchirures et le diamètre des trous ou des lacunes. Lorsque les dommages sont trop petits (inférieurs à 1mm x 1 mm), trop nombreux ou trop répandus, on peut avoir recours à une description narrative :

lacunes minuscules (réparties sur toute la surface)

Emplacement :

Préciser où se trouvent les détériorations, au moyen de coordonnées établies à partir du haut (H) ou du bas (B), et de la gauche (G) ou de la droite (D) du tableau, selon la plus grande proximité de chacun de ces points de référence.

Figure 2

Rapport d'examens périodiques

N° d'enregistrement _____ Sujet _____

Hauteur _____ cm _____ pouces Artiste, école ou attribution _____

Largeur _____ _____ Technique _____

Épaisseur _____ _____

Date	par	Observations	Date	par	Résumé du traitement

Ces chiffres doivent toujours suivre la description des détériorations et de leurs dimensions; ils seront indiqués en centimètres avec décimales (au millimètre près). Les coordonnées verticales (H ou B) apparaissent toujours en premier (figure 1) :

déchirure (3,5 cm de long)
H 4,5 x 2,3 G

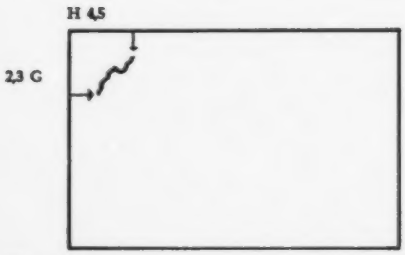

Figure 1

Afin de faciliter l'examen du tableau, on peut subdiviser la surface de celui-ci en carrés imaginaires : quatre pour les petits tableaux (de moins d'un mètre de côté), et neuf pour les tableaux de format plus grand. Pour les tout petits tableaux, il n'est pas habituellement nécessaire d'utiliser le système de quadrillage.

Si on a recours à ce système, on décrira les détériorations carré par carré. Lorsqu'on divise un tableau en quatre, chaque carré est appelé un quart :

quart supérieur gauche

lacune, couche de préparation à découvert (2 x 2,2 cm)
H 3,2 x 8,0 G

trou (1 x 1,2 cm)
H 4,7 x 16,2 G

quart inférieur gauche

déchirure (18 cm de long)
B 5,2 x 21,6 G

Lorsque le tableau est divisé en neuf carrés, ceux-ci sont appelés supérieur gauche, central gauche, inférieur gauche, inférieur central, central, supérieur central, supérieur droit, etc.

L'emplacement des détériorations peut aussi être indiqué par rapport à l'image (p. ex., l'oreille gauche du personnage, le pied du grand arbre, etc.), si toutefois les détériorations et l'image se prêtent à une description précise.

En plus des rapports écrits, il peut être très utile de disposer de photos ou de schémas recouverts d'une feuille de plastique transparent, où l'on indique les dommages.

Bords visibles du tableau:

Si un tableau n'a pas été désencadré, les mesures seront prises à partir de ses bords visibles et non à partir des bords intérieurs du cadre. Cette précision devra être clairement mentionnée dans le rapport.

Rapport d'examens périodiques

Les rapports d'examens périodiques, dont l'objet est de déceler les changements que subit un tableau, doivent être établis à intervalles réguliers (c.-à-d. une ou deux fois par an, selon les ressources du musée). On doit prendre note des détériorations mineures aux fins de références ultérieures, mais si l'on constate que le tableau présente des altérations importantes, un traitement de conservation s'impose. Les rapports susmentionnés peuvent être présentés sur des fiches et doivent comporter le nom de l'examinateur, la date de l'examen et de brèves observations sur les changements observés (figure 2).

Rapport cumulatif

Dans le cas d'une exposition itinérante, les changements qui se produisent dans un tableau seront notés dans un rapport cumulatif que doivent remplir les responsables de chaque établissement au moment de la réception de l'oeuvre ainsi qu'avant l'emballage en vue de la réexpédition. Ce document consiste habituellement en un rapport initial, rédigé par l'établissement prêteur, et comporte des espaces pour les rapports que doit remplir, à l'arrivée et au départ, chaque musée qui expose le tableau.

Pour que les dossiers d'examen puissent être facilement compris par tout le monde, il est indispensable d'adopter une méthode normalisée et systématique.

par Leslie Carlyle
Laboratoire des beaux-arts

Copies are also available in English

Texte également publié en version anglaise

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989
No. de Cat. NM95-57/10-7-1989F

Mars 1988